



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le dix-huit avril 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME DANGERVILLE pouvoir à MME CHAPILLON, M.BIHOREAU pouvoir à M.BOURILLON, M.LEMAIRE pouvoir à M.GIRBE, M.WASSEN pouvoir à M.BEAUDOIN

1/CENTRE DE LOISIRS 2017-SEJOUR AU CAMPING DE LORRIS-JUILLET 2017- PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du centre de loisirs, il est proposé aux familles d'inscrire leurs enfants à un séjour pédagogique au camping de Lorris du 17 au 21 juillet 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le surcoût du séjour par enfant (séjour + transport) est de 60,00€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir cette somme entre les familles et les communes de résidence de la manière suivante :

- ❑ 30 € à la charge des familles
- ❑ 30 € à la charge des communes de résidence

Monsieur le Maire précise que seules les familles qui résident à Chevillon sur Huillard ou une commune ayant signé une convention avec la commune de Chevillon sur Huillard sont concernées par cette répartition financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition financière pour le séjour à Lorris.

2/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017-PARTICIPATION DE LA CAF- DETERMINATION DES TARIFS APPLIQUES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les montants appliqués pour chaque tranche selon les barèmes établis par la C.A.F. pour l'année 2017 de la façon suivante :

- *Du quotient familial CNAF inférieur à 198 au quotient 331 = 3,71 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 332 au 532 = 6,49 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 533 au 710 inclus = 9,89 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces barèmes.

3/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION FONCTIONNEMENT-SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Chevillon sur Huillard, à titre exceptionnel, a prévu, par délibération n° 47/2017 de verser à l'association Foncière de Remembrement une subvention de 3 000,00 €.

Cette subvention est motivée par les besoins de travaux d'écoulement pluvial, nés des inondations de mai 2016 (écoulement sur voies communales).

L'Association Foncière de remembrement n'ayant pas la trésorerie nécessaire pour faire face à ces besoins, la commune a décidé, par le versement d'une subvention, de prendre en charge une partie de ces travaux.

L'ensemble des membres du conseil municipal approuvent l'attribution d'une subvention de 3 000,00 € à l'Association Foncière de Remembrement, pour l'année 2017.

4/ BUDGET PRINCIPAL 2017-DECISION MODIFICATIVE-AUGMENTATION DE CREDIT-OPERATION 22- COMPTE 458101 ET COMPTE 458201

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision modificative concernant le Budget Principal 2017, en section d'investissement.

Il propose d'effectuer une augmentation de crédit au compte 458101 « Opérations sous mandat – dépenses », et au compte 458201 « Opérations sous mandat - recettes », pour un montant de 33 480,00 €.

Section d'investissement Opération 22	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
	458101	+ 33 480 €	458201	+ 33 480 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative présentée.

5/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un point sur le plan d'actions en matière de développement durable de la commune,*
- *Il est indiqué que la date du prochain conseil municipal sera le lundi 29 mai 2017 à 20h00.*

FIN DE SEANCE